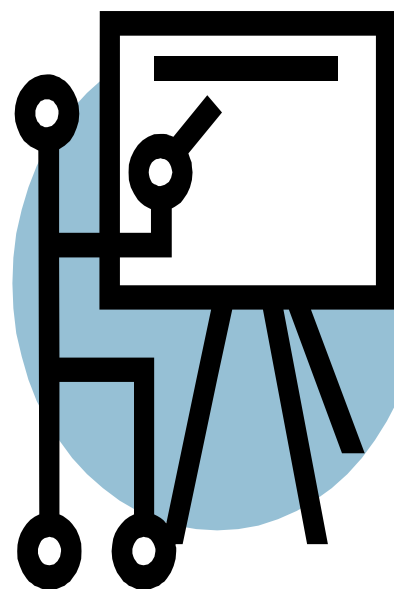


Municipalité  
de Sainte-Jeanne d'Arc

# MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

## BULLETIN MUNICIPAL



Date de tombée pour placer une  
annonce pour les organismes  
15 novembre 2013

# Joyeuse Halloween!



### Horaire des diverses cueillettes

#### ORDURES MÉNAGÈRES

4 -18 novembre 2013

#### RÉCUPÉRATION

7- 21 novembre 2013

### INFOS MUNICIPALES ...

- \* Approbation des comptes du mois pour un montant de \$42 848.64;
- \* Avis de motion pour règlement concernant le taux de taxation pour l'année 2014;
- \* Résolution autorisant la signature de l'entente de la MRC avec les municipalités locales concernant la gestion des cours d'eau;
- \* Résolution confirmant à la MRC le retrait de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc du projet du parc éolien du Lac Alfred;
- \* Résolution afin que des démarches soient entreprises dans le but d'acquérir les infrastructures de loisir appartenant au Comité sportif et culturel de Sainte-Jeanne d'Arc;
- \* Résolution afin de déterminer les chemins qui feront l'objet d'entretien

### QUELQUES POINTS

- d'hiver pour la saison 2013-2014;
  - \* Acquisition par crédit-bail d'un tracteur bidirectionnel avec souffleur et chargeur auprès de Performance Rimouski, pour un montant de \$165 200;
  - \* Autorisation pour achat de 300 tonnes d'abrasif (29\$/tonne), pour l'entretien de la route Massé pendant l'hiver 2013-2014 auprès des Entreprises L. Michaud & Fils, pour un montant total de \$8700 avant taxes;
  - \* Autorisation afin d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour l'approvisionnement des produits pétroliers pour l'année 2014;
  - \* Résolution pour autoriser l'achat d'un photocopieur Canon au Centre Bureautique de Rimouski pour un montant de \$4520 avant taxes pour les besoins du bureau municipal;
  - \* Renouvellement pour une période d'un an du contrat de Telus;
  - \* Autorisation pour signature d'un contrat de service avec Sani-Manic concernant le transport et le traitement d'eaux usées provenant de la salle communautaire, au coût de \$40 du mètre cube pour l'année 2014;
  - \* Renouvellement du contrat de Francis Girard en tant que 1<sup>er</sup> opérateur de machinerie pour l'hiver 2013-2014;
  - \* Autorisation donnée au maire afin de présenter un mémoire concernant le projet de modification des cycles d'enseignement des écoles de Ste-Jeanne et de La Rédemption afin d'assurer le maintien de notre école.
- \* Vous pouvez consulter les procès-verbaux de la municipalité sur notre site internet.



### Dans ce numéro : Page

Élections municipales - 3 novembre	2
Ouverture des chemins en période hivernale	2
Action-Travail / Comité phare	2
Club des 50 ans et plus	3
Changement d'heure Bibliothèque municipale	3
L'Halloween en toute sécurité	4
Programme RénoVillage	5
Avis public de consultation École du Portage	6
AEC- Perfectionnement - Rédaction administrative et français des affaires	7
Améliorer votre situation d'emploi	8

## ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 3 NOVEMBRE 2013



La période de dépôt des déclarations de candidature s'est terminée le 4 octobre. Tous les postes ont été comblés sans opposition, à l'exception du poste de conseiller au siège no 4.

Étant donné que plus d'un candidat a posé sa candidature à ce poste, il y aura la tenue d'un scrutin le 3 novembre prochain.

Le bureau de vote sera ouvert de 10h à 20h à la salle communautaire de Sainte-Jeanne d'Arc.

Les candidats à ce poste sont les suivants:

- M. Georges-Henri Duchesnay
- M. Sylvain Paradis

Le recensement des votes sera effectué au même

endroit à 20h30 suite à la fermeture des bureaux de vote.

Les candidats élus sans opposition sont les suivants:

- ☞ Poste de maire - M. Maurice Chrétien, réélu
- ☞ Conseillère siège no 1 - Mme Michèle Clouâtre, élue
- ☞ Conseiller siège no 2 - M. Michel Paris, réélu
- ☞ Conseiller siège no 3- M. Gervais Chamberland, réélu
- ☞ Conseillère siège no 5 - Mme Noëlla Ouellet, élue
- ☞ Conseiller siège no 6 - M. Gilbert Béland, élu



Louise Boivin, présidente d'élection



### RAPPEL CONCERNANT L'OUVERTURE DES CHEMINS EN PÉRIODE HIVERNALE



Pour la prochaine période hivernale, la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc fera l'ouverture des chemins suivants pour les véhicules automobiles:

Montée Rang 1 Cabot	0.30 km
Rang 2 Cabot	2.60 km
Rang 1 Massé	4.20 km
Rang 2 Massé	6.32 km
Rang 3 Massé	5.82 km
Rang 4 et 5 Massé	7.29 km
Chemin Tour-du-Lac	1.76 km
Route Ste-Jeanne d'Arc	3.13 km
Route du Portage	8.07 km
Route Massé, à partir du coin St-Jean jusqu'au limites du Rang 6 de La Rédemption	8.98 km

Tous les autres chemins publics de la municipalité seront fermés pour la période hivernale 2013-2014. Ces chemins seront de nouveau ouverts à la circulation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

L'entretien hivernal des chemins est fait selon les exigences et aux conditions du Ministère des Transports définies dans notre contrat avec le ministère.

Lors du déneigement, la neige est déposée sur les propriétés privées à

l'aide du souffleur, tout en minimisant l'impact pour les propriétaires, étant donné que nous ne procédons pas au transport de la neige.

Tous les bris occasionnés aux véhicules automobiles durant la période d'ouverture des chemins d'hiver sont à l'entière responsabilité des propriétaires de ces véhicules, et ce, jusqu'à la fin de la période de dégel tel que décrété par le Ministère des Transports.

#### IMPORTANT

**Tous les propriétaires de boisés doivent au préalable demander la permission à la municipalité pour le déneigement des chemins menant à leur propriété. Cette autorisation ne peut être obtenue que par résolution et les frais occasionnés seront à la charge du demandeur.**

L'entrepreneur faisant l'ouverture des chemins pour les propriétaires de boisés devra fournir une preuve d'assurance responsabilité civile à la municipalité avant d'effectuer la dite ouverture.

Le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée.

La municipalité se dégage de toutes responsabilités.

### PENSÉE POSITIVE

*N'acceptez jamais d'être  
moins que ce que vous êtes !!!*

*Source: Anthony Robbins*

### Action-Travail / Comité phare

Nous sommes en pleine période de recrutement de personnes engagées et impliquées dans leur municipalité pour faire partie du Comité Phare. Cette personne doit avoir à cœur l'importance du développement de l'employabilité. La personne ressource est aussi reconnue sous le titre de « relayeur (euse) ». Son principal rôle est de dépister dans sa municipalité les besoins de ses concitoyens sur le plan de l'employabilité et de faire connaître les ressources et services pour leur venir en aide et ce, en étroite collaboration avec la coordinatrice du Comité Phare d'Action Travail et les autres membres du comité.

**À noter que les personnes recrutées doivent demeurer dans une municipalité de la Mitis et qu'un poste est disponible pour Sainte-Jeanne D'Arc.**

Si vous désirez plus d'informations, si vous voulez vous impliquer ou que vous connaissez des gens qui sont intéressés, veuillez contacter Madame Josyane Jean, au 418 775-1678, poste 209.

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINTE-JEANNE D'ARC



*Le conseil d'administration du Club des 50 ans et plus remercie tous ceux et celles qui ont participé à la fête du 40<sup>ième</sup> anniversaire ainsi que tous les généreux commanditaires et bénévoles qui ont contribué au succès de cette fête.*

### Dates à retenir

*Mardi le 29 octobre*

*13 h 15 : Ouverture du Club*

*Vie active: nouvelles activités et marche si la température le permet.*

*Mardi le 12 novembre*

*11 h 45 : Dîner-rencontre au local du Club*

*Réservez vos places 3 à 4 jours à l'avance.*

*Pour réservation : Noëlla au 418 776-5426 ou*

*Jocelyne au 418 776-5356.*

*Jeudi le 28 novembre*

*13 h 15 : Film «Les lilas d'automne»*

*De: Jean Mercier*

*Suivi d'activités diverses*

*Entrée gratuite pour les membres*

*3,00\$ pour les non-membres*

**Bienvenue à tous!!!**

## Changement d'heure d'hiver



Chaque année, au printemps et à l'automne se pose l'éternelle question d'avancer ou de reculer la pendule pour passer à l'heure d'été ou d'hiver! Le changement s'effectue dans la nuit du samedi au dimanche dans l'ensemble des pays.

Dans la nuit du **samedi 2 novembre au dimanche 3 novembre**: À 3 heures du matin, on **recule** la pendule d'une heure. À 3 heures du matin, il sera 2 heures.

### Changez la pile de votre détecteur de fumée :

Les détecteurs avertisseurs de fumée fonctionnent à l'aide d'une pile. Alors profitez-en pour vérifier votre détecteur et changer vos piles.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de SAINTE-JEANNE D'ARC



### Horaire

Tous les jeudis de 16 h30 à 19 h30

Abonnement à la bibliothèque municipale

### C'EST GRATUIT !!

N'hésitez pas à faire vos demandes spéciales.

Nouveautés à tous les mois

Responsable : Jocelyne Goulet

☎ 418 776-5964

### Livres disponibles

*Venez voir !!!!!*

*Inferno – Dan Brown*

*Ginette Reno – Biographie*

*N'oublie Jamais – Gregory Charles*

*Justin Bieber – Sarah Oliver – 2011*

*L'anxiété le Cancer de l'âme – 2010*

*Le plaisir au féminin – Claire Bouchard*

*Roches & minéraux – 2013*

*Pouvoir, liberté & grâce – Deepak Chopra*

*Robert Pattinson, La biographie du vampire de TWILIGHT*



# L'Halloween en toute sécurité!

**Pour profiter pleinement de l'Halloween et t'amuser, Enfant-Retour Québec te conseille de suivre ces quelques suggestions :**

## **Pour choisir ton costume :**

Choisis un costume et des accessoires ignifuges, de couleurs vives et marqués de ruban réfléchissant.

Vérifie la longueur de ton costume pour t'assurer que tu ne trébucheras pas.

Porte du maquillage plutôt qu'un masque mal ajusté, qui pourrait nuire à ta vision ou t'empêcher de bien respirer.

## **Avant de quitter la maison :**

Planifie un trajet sécuritaire dans le voisinage avec tes parents.

Identifiez ensemble les maisons Parents-Secours le long de ta route ou une autre maison sûre où tu pourras trouver refuge si tu as besoin d'aide.

Révisé avec tes parents les règles de sécurité routière : toujours demeurer sur le trottoir, traverser la rue seulement aux intersections, respecter les feux de circulation et regarder de chaque côté avant de traverser.

Prends une collation avant de partir. Ainsi, tu seras moins tenté de goûter à tes friandises avant de revenir à la maison.

Demande à tes parents de la monnaie pour les appeler en cas de besoin. Rappelle-toi que le 911 est toujours gratuit.

Détermine avec tes parents une heure précise de retour à la maison.

Emporte une lampe de poche pour bien voir les autos et être visible.

## **Sur la route :**

Utilise le système de copains : reste toujours avec ton groupe d'amis. C'est beaucoup plus sécuritaire... et beaucoup plus amusant!

Visite seulement les maisons bien éclairées et décorées et attends toujours sur le perron. Évite les maisons désertes.

Ne monte jamais dans une voiture et n'accompagne jamais personne sans la permission de tes parents.

Toute bonne chose a une fin! N'oublie pas de respecter l'heure de retour à la maison convenue avec les parents.

## **Au retour à la maison :**

Demande à tes parents d'inspecter toutes les friandises reçues et jette immédiatement toute friandise non enveloppée. Ensuite, tu pourras goûter une ou deux sucreries!

Détends-toi et raconte à tes parents tout le plaisir que tu as eu. Tu peux déjà commencer à planifier ton costume pour l'an prochain!



## Programme RénoVillage

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence en milieu rural qui nécessite des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité? La société d'habitation du Québec pourrait vous aider.

### Quels sont les objectifs du programme RénoVillage?

Ce programme a pour but de permettre aux ménages à faible revenu vivant en milieu rural d'effectuer des travaux sur leur résidence lorsque celle-ci présente une ou plusieurs déficiences majeures.

### Qui peut bénéficier du programme?

Vous pouvez bénéficier du programme RénoVillage si:

- ◆ Vous êtes propriétaire-occupant d'une maison ou d'un logement situé sur un territoire municipal admissible;
- ◆ Le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximum admissible, lequel varie selon la taille du ménage.

### À quelles municipalités le programme s'applique-t-il?

Le programme RénoVillage s'applique à l'ensemble des municipalités de moins de 5 000 habitants. Dans les municipalités de 5 000 habitants ou plus, il couvre seulement les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

### Quelles sont les travaux admissibles ?

Votre maison ou votre logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000\$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures concernant au moins un des éléments suivants:

- ❖ la structure
- ❖ le chauffage
- ❖ la charpente
- ❖ l'électricité
- ❖ la plomberie
- ❖ la sécurité incendie

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec. Vos travaux de rénovation ne peuvent débuter qu'après que vous avez reçu le certificat d'admissibilité et doivent être terminés dans les six mois suivant la date de leur autorisation.

### D'autres conditions s'appliquent

Le programme s'applique uniquement au logement que vous occupez à titre de résidence principale. Il peut s'agir:

- ❖ d'une maison unifamiliale;
- ❖ d'une maison mobile installée en permanence;
- ❖ d'un bâtiment comprenant au plus deux logements dont l'un vous sert de résidence principale.

Vous ne devez pas avoir bénéficié du programme Réparations d'urgence au cours de la dernière année.

Vous ne pouvez bénéficier des avantages du programme RénoVillage plus d'une fois.

### En quoi consiste l'aide financière?

Le programme RénoVillage prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés. Cette subvention peut atteindre 90% des coûts admissibles sans toutefois dépasser 10 000\$. Ce pourcentage varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui qui est soumis ou facturé par l'entrepreneur retenu et celui qui est établi à partir d'une liste de prix en vigueur durant le programme.

### Pour information:

Pour de plus amples renseignements sur le programme RénoVillage, veuillez communiquer avec votre municipalité ou avec votre MRC.

Si vous souhaitez obtenir de l'information complémentaire, vous pouvez communiquer avec la Société d'habitation du Québec, par téléphone, au numéro sans frais: 1 800 463-4315 ou, par courriel, à l'adresse: [infoshq@shq.gouv.qc.ca](mailto:infoshq@shq.gouv.qc.ca).

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements généraux au bureau de Services Québec le plus près de chez vous.



# AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

## École du Portage

-De l'Arc-en-Ciel à Sainte-Jeanne-D'Arc

-Du Clair-Soleil à la Rédemption

**Prenez avis** que la Commission scolaire des Phares tiendra une assemblée publique de consultation concernant l'intention de procéder à la modification des cycles d'enseignement entre les **écoles du Portage - de l'Arc-en-Ciel à Sainte-Jeanne d'Arc et du Clair-Soleil à la Rédemption** à compter de l'année 2014-2015.

Cette modification, si elle est retenue, aura des impacts sur les lieux de fréquentation des élèves de ces quartiers à compter de 2014-2015.

Cette assemblée publique de consultation se tiendra le **mardi 5 novembre 2013** à compter de 19 heures à **l'école du Portage - du Clair-Soleil à La Rédemption située au 65, rue Soucy à La Rédemption.**

Toutes les informations relatives à cette consultation seront disponibles à compter du 2 octobre 2013, au centre administratif de la Commission scolaire des Phares situé au 435, avenue Rouleau, à Rimouski, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 30. Vous pouvez également vous adresser au Secrétariat général de la Commission scolaire des Phares au numéro de téléphone: 418 723-5927, poste 1020, pour en obtenir une copie, ou consulter le site Web de la Commission scolaire des Phares à l'adresse [www.csphares.qc.ca](http://www.csphares.qc.ca).

Vous êtes invités à faire parvenir vos commentaires au plus tard le **1<sup>er</sup> novembre 2013** à l'adresse suivante:

Commission scolaire des Phares

Direction générale

435, avenue Rouleau

Rimouski (Québec) G5L 8S4

En mentionnant sur l'envoi «Consultation publique-École du Portage».

Lors du dépôt de vos commentaires, veuillez nous indiquer votre intérêt à intervenir publiquement lors de cette assemblée.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec M. Jean-François Parent, directeur général, au numéro de téléphone suivant : 418 723-5927, poste 1010.

Donné à Rimouski, le 24 septembre 2013

M<sup>c</sup> CATHY-MAUDE CROFT

Secrétaire générale



**Formation continue  
et services aux entreprises**  
CÉGEP DE RIMOUSKI

**Accéder sans faute  
à un emploi**

AEC - Perfectionnement  
**Rédaction administrative  
et français des affaires** LCE.5X



Classe virtuelle interactive  
(à distance sur Internet)

**Combinez facilement le travail et les études  
avec une formation à temps partiel, en soirée!**

**Contenu** : mise à jour des compétences en français écrit pour les affaires, stratégies de rédaction et de correction, traitement de texte, mise en page.

**Début** : 28 octobre 2013

**Horaire** : Lundis et mercredis  
18 h 30 à 21 h 30

**Clientèle** : personnes occupant déjà un emploi de bureau ou recherchant un emploi et souhaitant perfectionner leur maîtrise du français écrit.

**Rencontre d'information sur rendez-vous.**



60, rue de l'Évêché Ouest, local D-160, Rimouski (Québec) G5L 4H6  
Téléphone : 418 723-1880, poste 2029 — Télécopieur : 418 724-6725 — fc@cegep-rimouski.qc.ca

[www.cegep-rimouski.qc.ca/fc](http://www.cegep-rimouski.qc.ca/fc)

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

205 rue Principale, C.P. 40  
Sainte-Jeanne d'Arc, (Québec)  
G0J 2T0

Téléphone : 418-776-5660  
Télécopie : 418-776-5660  
Messagerie : [stejeanne@mitis.qc.ca](mailto:stejeanne@mitis.qc.ca)  
Rédaction et mise en page : Louise Boivin, directrice générale  
et Kathy Perreault, adjointe administrative

Retrouvez-nous sur le Web!

[www.municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca](http://www.municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca)

## Jours et heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
De 09h00 à 12h00  
et  
13h00 à 16h00

Fermé le mercredi



## PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Judi le 14 novembre 2013  
20h00

BIENVENUE à TOUS !

## Améliorer votre situation d'emploi !

Vous êtes sans emploi ?

Vous travaillez à temps partiel ?

Votre emploi est saisonnier ou précaire ?

Vous vivez des périodes de chômage récurrentes ?

Vous êtes retraité (e) et aimeriez travailler quelques heures par semaine ?

**Différentes mesures d'accompagnement vers l'emploi sont possibles sur notre territoire, selon votre situation:**

- \* Recherche d'emploi (ex.: rédaction du CV, recherche d'employeurs potentiels, préparation à l'entrevue d'embauche, etc.).
- \* Aide au choix professionnel (ex.: processus d'orientation, stages en entreprise, soutien au développement de projets, etc.).
- \* Acquisition de compétences (aide financière pour suivre une formation générale ou spécialisée, ex.: DEP, AEC).
- \* Mesures d'intégration au marché du travail (accompagnement destiné aux personnes plus éloignées du marché du travail).

Plusieurs types d'aide financière sont aussi possibles pour vous soutenir dans vos démarches relatives à l'emploi (allocations de participation, remboursement de divers frais, suppléments du revenu, etc.).

**Pour plus d'informations sur les mesures d'aide à l'emploi ou sur toutes autres ressources d'aide existantes sur notre territoire, veuillez contacter:**

### Point de service Mont-Joli

1572, Boul. Jacques-Cartier Mont-Joli, QC, G5H 2W2, Canada  
418 775-1678



**ActionTravail**  
Rimouski-Neigette